

## Retour de l'Etat d'urgence

L'état d'urgence sanitaire donne à nouveau tout pouvoir au gouvernement pour restreindre de façon stricte la circulation, les réunions de tous ordres. La limitation des libertés individuelles et collectives conduit de fait à entraver sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle tant pour la santé des travailleurs que l'emploi et le pouvoir d'achat.

Le gouvernement doit en conséquence répondre immédiatement aux cinq confédérations syndicales sur les points de leur lettre adressée au Premier ministre et au Président de la République :

- interdire les licenciements dans tous les secteurs bénéficiant d'aide publique [et, pour FO, contrôler strictement toute procédure de suppression d'emploi quant à son motif en rétablissant une autorisation administrative];
- engager un processus de revalorisation des emplois des secteurs essentiels (la « deuxième ligne »);
- annoncer le retour définitif aux dispositions de la convention 2017 de l'assurance chômage en abandonnant la réforme imposée en 2019;
- annoncer le retrait du projet de réforme des retraites;
- rétablir les moyens de représentation collective des salariés en revenant sur les ordonnances travail, et notamment les CHSCT.
- 

FO met en garde : les salariés ne doivent en rien subir les conséquences de cette situation.

Pour FO le pouvoir d'achat des salaires, pensions et minima sociaux demeure une préoccupation et une revendication légitime.

Contact :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Paris, le 15 octobre 2020